







Gorges du Haut-Cher

Comité de pilotage du site Natura 2000
FR 830 1012
« GORGES DU HAUT-CHER »
4 mai 2009



Comité de pilotage du site Natura 2000
« Gorges du Haut-Cher » - 4 mai 2009



Gorges du Haut-Cher

Vote de transfert de portage



Rappel succinct de l'animation du document d'objectifs du site

Etat d'avancement des actions en cours


Validation du projet de Charte Natura 2000

Programme d'actions pour 2009-2010


Questions diverses




Comité de pilotage du site Natura 2000
« Gorges du Haut-Cher » - 4 mai 2009




Vote de transfert de portage



Comité de pilotage du site Natura 2000
« Gorges du Haut-Cher » - 4 mai 2009



Rappel succinct : l'animation du document d'objectifs du site



Comité de pilotage du site Natura 2000
« Gorges du Haut-Cher » - 4 mai 2009



La structure animatrice, le C.S.A

Connaître, préserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel du département de l'Allier

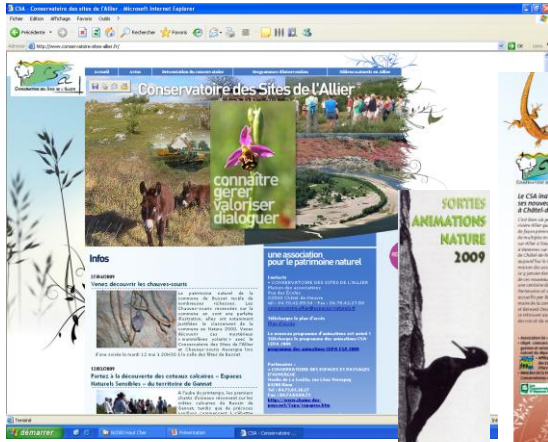
8 salariés, 13 administrateurs, 112 adhérents

2 types d'interventions en partenariat et concertation avec les propriétaires, agriculteurs, usagers, collectivités et administrations

- ✓ **Actions conservatoires :**
428 ha, répartis sur 68 sites acquis, loués ou conventionnés
- ✓ **Politiques européennes, nationales et départementales**
 - Natura 2000 (Val d'Allier, Gorges du Haut-Cher, Basse Sioule, etc.)
 - Opérateur du programme Loire Nature sur l'Allier et la Loire
 - Expertises et gestion des "Espaces Naturels Sensibles" avec le C.G 03
 - Étude de recensement et de valorisation de la dynamique fluviale de la rivière Allier
 - Expertises et gestion de milieux naturels remarquables




La structure animatrice, le C.S.A



<http://www.conservatoire-sites-allier.fr/>

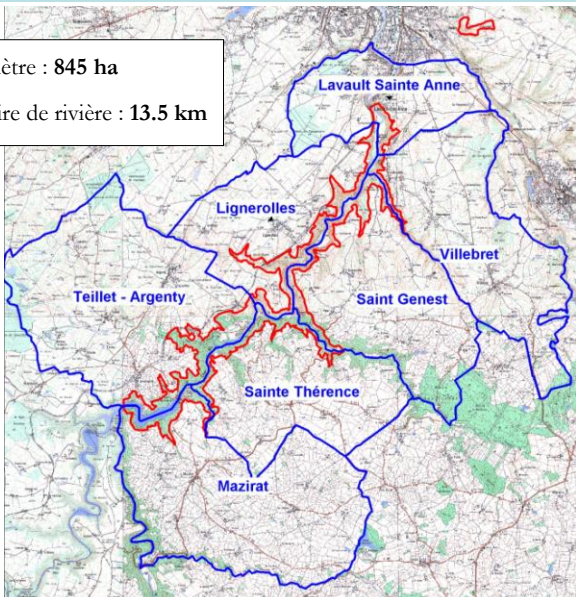




Le site Natura 2000



Gorges du Haut-Cher


Périmètre : 845 ha
Linéaire de rivière : 13.5 km



Comité de pilotage du site Natura 2000
« Gorges du Haut-Cher » - 4 mai 2009

Les objectifs définis pour le site Natura 2000





Gorges du Haut-Cher

Objectif général : maintenir ou rétablir le patrimoine naturel dans un état de conservation favorable, en conciliant les activités économiques et les particularités locales

Document d'objectifs, document de référence et outil d'aide à la décision, validé le 5 février 2004

La préservation des milieux aquatiques et riverains

- ✓ Améliorer la qualité de l'eau
- ✓ Maintenir l'alimentation en eau des habitats naturels et habitats d'espèces
- ✓ Prévenir les pressions futures susceptibles d'affecter le milieu
- ✓ Maîtriser les impacts de la fréquentation touristique et anticiper les évolutions futures

Comité de pilotage du site Natura 2000
« Gorges du Haut-Cher » - 4 mai 2009

Les objectifs définis pour le site Natura 2000

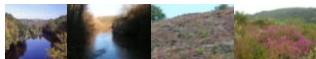
La gestion des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire

- ✓ Préservation de la forêt alluviale, des autres habitats forestiers, des habitats non forestiers
- ✓ Préservation de la faune aquatique, des Chauves-souris et de leurs habitats, des habitats attractifs à la Loutre

Animation, communication pédagogique

- ✓ Mise en œuvre du DOCOB
- ✓ Sensibilisation des acteurs
- ✓ Faire connaître les richesses et sensibilités du site

Amélioration des connaissances, suivi évaluation du DOCOB



Comité de pilotage du site Natura 2000
« Gorges du Haut-Cher » - 4 mai 2009

Bilan des actions 2005-2009

- ✓ Th1 : Animation, communication, information et formations

Lettre bisannuelle
d'information
Natura 2000



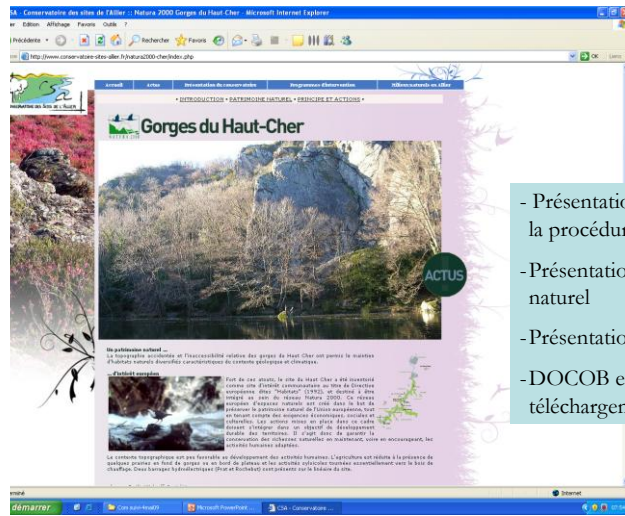
Mise en place d'un panneau d'information et
de sensibilisation du grand public à la richesse
des landes de Nerdre



Comité de pilotage du site Natura 2000
« Gorges du Haut-Cher » - 4 mai 2009

Bilan des actions 2005-2009

✓ Th1 : Animation, communication, information et formations



- Présentation du site et de la procédure Natura 2000
- Présentation du patrimoine naturel
- Présentation des actions
- DOCOB et périmètre en téléchargement

Comité de pilotage du site Natura 2000
« Gorges du Haut-Cher » - 4 mai 2009

Bilan des actions 2005-2009

✓ Th2 : Coordination des procédures et projets

Compatibilité des documents d'urbanisme

Évaluation des incidences (plan d'épandage ADISSEO, Enduro des Combrailles, station d'épuration de Lignerolles et de Villebret), etc.

✓ Th3 : Fréquentation touristique et de loisirs

Animations nature

Projet de passerelle sur le Cher – SMAT du Val du Cher

Travaux de réfection du chemin d'accès au rocher d'escalade à Lignerolles et canalisation de la fréquentation des véhicules motorisés

Suivi de l'élaboration du plan de développement touristique du val de Cher

Comité de pilotage du site Natura 2000
« Gorges du Haut-Cher » - 4 mai 2009



Bilan des actions 2005-2009

✓ **Th 4 : Gestion de l'eau**

Participation à l'étude sur l'entretien et la restauration des rives du Cher

Rencontre acteurs locaux (SPEC, EDF...)

Suivi de l'élaboration du SAGE Cher Amont, etc.

✓ **Th 6 : Réalisation de suivis scientifiques et évaluation des actions**


Suivis des populations de chiroptères (prospections estivales et hivernales)

Inventaire des papillons de jour et des odonates sur les Landes de Nerdre

Caractérisation des habitats d'Intérêt communautaire, cartographie des Landes de Nerdre



Comité de pilotage du site Natura 2000
« Gorges du Haut-Cher » - 4 mai 2009



Etat d'avancement des actions en cours



Comité de pilotage du site Natura 2000
« Gorges du Haut-Cher » - 4 mai 2009

Les actions en cours

Partenariat avec le SMAT du Val du Cher pour la mise en place de panneaux d'information in situ

- Information sur la valeur patrimoniale du site
- Sensibilisation à sa fragilité
- Amélioration de l'accueil et de l'orientation du public

Mise en œuvre d'une réflexion locale et établie en partenariat avec les principaux acteurs du territoire

- Groupe de travail avec le SMAT
- Présentation et validation du contenu des panneaux par les communes

Projet en cours de finalisation (recherche des prestataires)




Comité de pilotage du site Natura 2000
« Gorges du Haut-Cher » - 4 mai 2009



Les actions en cours




**LES GORGES DU HAUT CHER,
UN PATRIMOINE NATUREL D'INTERET EUROPEEN**




La topographie et l'abondance de la faune et de la flore du Haut-Cher a permis l'apparition de milieux naturels exceptionnels. Les gorges du Haut-Cher ont été classées en site Natura 2000 en 2000.


Ce site a été intégré au réseau européen Natura 2000 dans le cadre de la mise en œuvre du patrimoine naturel de France. Les communes en rive gauche du Cher ont été désignées pour leur rôle de gestionnaire de ce site.



Le Cher prend sa source à 100 mètres d'altitude à Bléville dans le département de Loir-et-Cher et se jette dans la Loire après 120 km. Le débit est important et le Cher est le plus grand affluent de la Loire.



Le Cher prend sa source à 100 mètres d'altitude à Bléville dans le département de Loir-et-Cher et se jette dans la Loire après 120 km. Le débit est important et le Cher est le plus grand affluent de la Loire.



Le site a été désigné pour sa valeur patrimoniale et scientifique. Les communes en rive gauche du Cher ont été désignées pour leur rôle de gestionnaire de ce site.

**Ce patrimoine naturel est le vôtre,
soignez-le et vous en profiterez.**



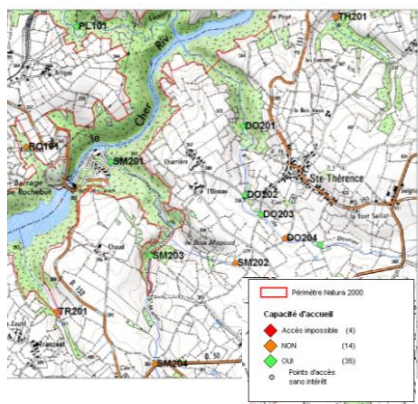
Comité de pilotage du site Natura 2000
« Gorges du Haut-Cher » - 4 mai 2009



Les actions en cours

Etat des lieux des populations d'Ecrevisse à pieds blancs

- Partenariat avec l'ONEMA
- Etude en cours



ONEMA Observatoire National de l'Eau et de Milieu Aquatique		
FICHE RECONNAISSANCE SITE ECREVISSES PIEDS BLANCS		
Date	24/02/2009	Cours d'eau
Observateur	AS TBL/LA/LH	Cole de site
X	615085.625	Longueur moyenne lit mineur
Y	2137506.75	Longueur moyenne lame d'eau
Accès au point d'observation et progression dans le maquis		
Accessibilité		
en voiture	impossible	Observations au date d'approche
à pied	Possible	15 mn
Progression		
Longueur prospective approximative en m (maximum cumulé de 500 m)		
en amont de l'accès	Possible	500
en aval de l'accès	Possible	0
Expertise pour la capacité d'accueil de l'accession		
		Oui
Description du milieu		
		Photo
Etat du substrat	diversité	
Etat du lit	naturel	
Ripiphys	continue	
Sous-berge	présence	
Rimble	présence	
Qualité de l'eau (Observation visuelle)	continue	
Information environnement		non renseigné
Observations		
		Site: Sous-berges Voir reportage



Les actions en cours

Constitution d'un groupe de travail « qualité de l'eau, des espèces et des habitats aquatiques »

Principe de l'étude validée lors du COPIL du 24/10/2008

Constats :

- Données piscicoles anciennes
- pollution accidentelle du Cher, etc.

1^{er} actions :

- Rencontres avec le SPEC et EDF
- Suivi du SAGE Cher amont : validation du diagnostic de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages le 8 octobre 2008 par la CLE

Les actions en cours

Contrat Natura 2000 « Restauration des landes de Nerdre »

Validation lors du COPIL du 24/10/2008 du principe des travaux

Finalisation de l'étude de faisabilité de gestion

Objectifs :

- Restauration des zones de landes à Bruyère cendrée vieillissantes et matures
- Limitation de la colonisation par la fougère aigle (hors lisières de boisements)
- Limitation de la colonisation par les ligneux
- Reconquête pastorale des prairies sèches et à long terme de l'intégralité du site

contrat Natura 2000 financé à 50 % par le MEDDAT et 50% par l'U.E

Contrat de 5 ans avec répartition annuelle des différentes opérations de gestion



Comité de pilotage du site Natura 2000
« Gorges du Haut-Cher » - 4 mai 2009

Le projet de charte Natura 2000

1. Présentation du contenu
2. Calendrier de mise en œuvre
3. Vote pour validation



Comité de pilotage du site Natura 2000
« Gorges du Haut-Cher » - 4 mai 2009

la Charte Natura 2000... Qu'est-ce que c'est ?

- Outil contractuel basé sur une **démarche volontaire** qui permet de marquer son **engagement dans la durée**, tout en souscrivant des engagements d'un **niveau moins contraignant** que ceux d'un contrat Natura 2000
- Document **normé, attractif et cohérent** avec les autres politiques
- Ensemble d'engagements visant à perpétuer les **pratiques favorables** à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire et répondre aux **enjeux** définis dans le Docob
- Engagement à la parcelle et par types de milieux concernés
- Engagements proposés n'entraînent **pas de surcoût** de gestion pour les adhérents mais ouvrent droit à **l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti**



Comité de pilotage du site Natura 2000
« Gorges du Haut-Cher » - 4 mai 2009

Présentation du projet de Charte Natura 2000

Rappel des étapes de concertation :

- 14 avril et 1^{er} juillet 2008 : rencontre avec le CRPF
- 2 octobre 2008 : Groupe de travail « Charte » (38 propriétaires présents)
- 24 octobre 2008 : comité de pilotage

Prise en compte des remarques des services de l'Etat, du CRPF, de la Chambre d'Agriculture de l'Allier, de la mairie de Mazirat et du Conservatoire botanique national du Massif Central

- Précision des points de contrôle
- Reformulation et précision de certaines préconisations (plantes envahissantes, préservations zones humides, véhicules motorisés...)
- Basculement de préconisations en recommandations, donc non soumis à contrôle

Certaines demandes de modifications n'ont pas été retenues car jugées non pertinentes ou non compatibles avec les objectifs du Docob.



Comité de pilotage du site Natura 2000
« Gorges du Haut-Cher » - 4 mai 2009

Présentation du projet de Charte Natura 2000

Tous milieux

- ① Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice (ou ses prestataires) pour la réalisation d'inventaires ou de suivis scientifiques. Les dates de passage et la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations seront communiquées préalablement. L'accès à la parcelle se fait aux risques et périls des personnes. En cas d'incident, la responsabilité civile du propriétaire ne pourra être engagée.

Point de contrôle : correspondance et bilan d'activités annuel de la structure animatrice.

- ② Informer les mandataires et toute autre personne intervenant sur les parcelles des engagements souscrits dans la charte et, au besoin, modifier les mandats au plus tard à la date de leur renouvellement afin de les rendre conformes. Cette information préalable ne sera nécessaire que si l'intervenant peut avoir des pratiques contraires aux dispositions de la charte.

Point de contrôle : possession d'un exemplaire de la charte par l'intervenant, vérification sur pièce du mandat modifié.



Comité de pilotage du site Natura 2000
« Gorges du Haut-Cher » - 4 mai 2009

Présentation du projet de Charte Natura 2000

Tous milieux (suite)

- ③ Informer et associer préalablement la structure animatrice en cas de mise en place de projets et travaux d'aménagement touristiques et de loisirs.

Point de contrôle : contrôle de la réalisation de projets ou aménagements sur place, correspondance et bilan d'activités annuel de la structure animatrice.

- ④ Ne pas pratiquer ni autoriser le passage des véhicules motorisés de loisirs (motos, quads, 4x4...) en dehors des chemins ouverts à la circulation (chemins publics ou privés non interdits d'accès et praticables par un véhicule de tourisme non adapté au tout-terrain). **Cet engagement ne s'applique pas pour l'utilisation de véhicules destinée à assurer la sécurité des biens et des personnes, à l'exploitation ou l'entretien des parcelles agricoles, forestières ainsi que des travaux validés au préalable par la structure animatrice.**

Point de contrôle : présence/absence de piste(s) de passage en dehors des chemins ouverts à la circulation, présence/absence de document autorisant cette pratique.



Comité de pilotage du site Natura 2000
« Gorges du Haut-Cher » - 4 mai 2009

Présentation du projet de Charte Natura 2000

Tous milieux (suite)

- ⑤ En cas de présence d'une espèce d'intérêt patrimonial localisée sur la parcelle, respecter une zone de tranquillité en période de reproduction ainsi que l'intégrité de la station en tenant compte des simples recommandations faites par la structure animatrice. Cette dernière fournira l'ensemble des informations nécessaires au respect de cet engagement (localisation, périodes, prescriptions). Les précautions envisagées n'amèneront pas de surcoût financier pour l'exploitant ou le propriétaire. (cf. liste des espèces en annexe 2).

Point de contrôle : correspondance et bilan d'activités annuel de la structure animatrice, état des lieux du Docob, calendrier des travaux fournis par le propriétaire.



Comité de pilotage du site Natura 2000
« Gorges du Haut-Cher » - 4 mai 2009

Présentation du projet de Charte Natura 2000

Tous milieux (suite)

- ⑥ Consulter la structure animatrice et suivre ses prescriptions en cas d'intervention visant à lutter contre la propagation des espèces végétales et animales envahissantes (cf. liste en annexe 1). Les prescriptions de la structure animatrice en cas de travaux de lutte ne devront pas entraîner de surcoût relevant alors d'un contrat Natura 2000. Consulter également la structure animatrice pour la réalisation de travaux ou d'aménagements sur les zones infestées. Proscrire toute lutte chimique. Cet engagement n'est pas applicable à la gestion courante des plantations existantes de robinier faux-acacia.

Point de contrôle : contrôle de la réalisation de travaux sur place, correspondance et bilan d'activités annuel de la structure animatrice.

Recommandation :

- résorber les points de décharge



Comité de pilotage du site Natura 2000
« Gorges du Haut-Cher » - 4 mai 2009

Présentation du projet de Charte Natura 2000

Parcelles agricoles

- ① Ne pas retourner les prairies permanentes engagées dans la charte et maintenir leur caractère naturel.

Point de contrôle : Déclaration PAC, définition initiale des prairies et vérification au bout de 5 ans du maintien des prairies.

- ② Conserver les haies existantes avec leurs vieux arbres et hauts-jets et autres éléments paysagers (arbres isolés, alignements), excepté en cas de danger pour les biens ou les personnes. La notion de danger sera établie par un avis de la structure animatrice sur sollicitation de l'ayant droit et en présence de l'agriculteur et du propriétaire concerné.

Point de contrôle : Contrôle sur place du maintien de ces éléments, demande de l'ayant droit pour une expertise de danger, clichés photographiques annuels ou en cas de danger imminent.



Comité de pilotage du site Natura 2000
"Gorges du Haut-Cher" - 4 mai 2009

Présentation du projet de Charte Natura 2000

Parcelles agricoles (suite)

- ③ Préserver les zones humides : pas de drainage, d'assèchement, de nivellement, de comblement des zones humides (quelque soit leur taille), des mares et des zones d'écoulements préférentiels. Le caractère humide sera défini par la structure animatrice selon les critères de définition et de délimitation de l'arrêté du 24 juin 2008 paru au JO du 09/07/08.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de réalisation de ces travaux, définition initiale du caractère humide de la parcelle et vérification au bout de 5 ans du maintien de son caractère humide.

- ④ Préserver les zones ouvertes en ne réalisant pas de boisement hormis pour la plantation de haie ou d'arbres isolés.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de plantation, contrôle administratif de l'absence de demande d'aide au boisement.



Comité de pilotage du site Natura 2000
"Gorges du Haut-Cher" - 4 mai 2009

Présentation du projet de Charte Natura 2000

Parcelles agricoles (suite)

- ⑤ Adapter les traitements antiparasitaires préventifs à la préservation de la faune coprophage :
- Conserver les animaux à l'étable pendant les 15 jours suivant le traitement ;
 - Remplacer le bolus par un traitement pour-on ou en injection buccale.

Point de contrôle : contrôle des pièces vétérinaires.

Recommandations :

- limiter l'utilisation d'engrais et de pesticides chimiques ;
- Favoriser l'élimination mécanique des refus de pâturage ;
- Ne pas réensemencer les prairies permanentes engagées.



Comité de pilotage du site Natura 2000
« Gorges du Haut-Cher » - 4 mai 2009

Présentation du projet de Charte Natura 2000

Parcelles forestières

- ① Mettre en conformité le document d'aménagement des forêts (ou plan simple de gestion) avec les engagements souscrits, dans les 3 ans après la signature de la charte. (Ceci pour répondre aux garanties de gestion durable prévues à l'article L.8 du code forestier et pour bénéficier de l'exonération des droits de mutation à titre gratuit, à concurrence des trois quarts de leur montant)

Point de contrôle : conformité du document d'aménagement avec les engagements souscrits.

- ② Réaliser des plantations uniquement de feuillus d'espèces autochtones (Chêne pédonculé, chêne sessile ou rouvre, Charme, Hêtre, Frêne, Erable sycomore, Merisier, Noyer commun, Tilleul **à feuilles en coeur**).

Point de contrôle : contrôle sur place de la présence uniquement de ces essences dans les plantations, contrôle administratif lors de la demande d'aide au boisement.



Comité de pilotage du site Natura 2000
« Gorges du Haut-Cher » - 4 mai 2009

Présentation du projet de Charte Natura 2000

Parcelles forestières (suite)

- ③ Garder, à minima, 20% du volume sur pied lors d'une coupe entreprise sur une surface contiguë supérieure à 1 ha.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de coupe à blanc.

- ④ Consulter, au préalable, la structure animatrice pour les travaux d'exploitation forestière concernant une superficie supérieure à 1 hectare (date, pistes d'exploitation, localisation)

Point de contrôle : correspondance et bilan d'activités annuel de la structure animatrice, contrôle sur place.



Comité de pilotage du site Natura 2000
« Gorges du Haut-Cher » - 4 mai 2009

Présentation du projet de Charte Natura 2000

Parcelles forestières (suite)

- ⑤ Pour les parcelles de plus de 1 hectare (hors parcelle de jeune peuplement), maintenir, à minima, la proportion de 4 arbres morts sur pied ou à terre et 5 arbres vivants à cavités, par hectare. Ces arbres permettent de favoriser la présence d'insectes, champignons, lichens, mammifères, oiseaux... Pour des raisons de sécurité, ces arbres pourront être localisés à l'écart des voies de circulation ou de fréquentation par le public. Ils seront référencés et marqués sur le terrain par la structure animatrice en présence du propriétaire.

Point de contrôle : contrôle de la présence des arbres référencés et marqués.



Comité de pilotage du site Natura 2000
« Gorges du Haut-Cher » - 4 mai 2009

Présentation du projet de Charte Natura 2000

Parcelles forestières (suite)

- ⑥ Préserver l'habitat d'intérêt communautaire « Forêt alluviale » 1 : absence de plantation, de coupes rases et de destruction de l'habitat et des espèces sauf travaux de gestion en faveur des habitats, validés par la structure animatrice ou dans un cadre réglementaire de protection des biens et des personnes.

Point de contrôle : contrôle sur place, conformité avec l'état des lieux du document d'objectifs.

Recommandations :

- favoriser une diversité des classes d'âges des peuplements ;
- Favoriser le mélange d'essences différentes lors des plantations et régénérations ;
- Privilégier la régénération naturelle après coupe ;
- Préserver les buis et les landes en sous bois.



Comité de pilotage du site Natura 2000
« Gorges du Haut-Cher » - 4 mai 2009

Présentation du projet de Charte Natura 2000

Parcelles de landes

- ① Préserver les habitats d'intérêt communautaire des « landes à Buis » et « landes à bruyères ». Absence de plantation et de destruction de l'habitat et des espèces sauf travaux de gestion en faveur des habitats, validés par la structure animatrice.

Point de contrôle : contrôle sur place, conformité avec l'état des lieux du document d'objectifs.

Recommandations :

- en cas de gestion, privilégier la pratique du pâturage extensif

Mégaphorbiaies

- ① Préserver l'habitat d'intérêt communautaire « Mégaphorbiaie eutrophe », absence de plantation et de destruction de l'habitat et des espèces sauf travaux de gestion en faveur des habitats, validés par la structure animatrice.

Point de contrôle : contrôle sur place, conformité avec l'état des lieux du document d'objectifs.



Comité de pilotage du site Natura 2000
« Gorges du Haut-Cher » - 4 mai 2009

Présentation du projet de Charte Natura 2000

Rivières et cours d'eau

- ① Préserver les ripisylves 1 (cordon d'arbres situé en bordure de cours d'eau) : ne pas réaliser de coupes rases, d'arrachage, de destruction chimique ou mécanique et de plantation sauf travaux de restauration et de gestion validés par la structure animatrice ou dans un cadre réglementaire de protection des biens et des personnes.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de coupes et de travaux, correspondance et bilan d'activités annuel de la structure animatrice.

- ② Consulter la structure animatrice ou l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) pour tout projet de travaux sur le lit des cours d'eau.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de travaux, bilan d'activités annuel de la structure animatrice.

- ③ Informer la structure animatrice en cas d'érosion des berges pour définir, en concertation, les actions envisageables.

Point de contrôle : contrôle sur place, correspondance et bilan d'activités annuel de la structure animatrice.



Comité de pilotage du site Natura 2000
" Gorges du Haut-Cher " - 4 mai 2009

Présentation du projet de Charte Natura 2000

Recommandations (rivières et cours d'eau) :

- Maintenir la propreté en bord de cours d'eau ;
- Ne pas utiliser de traitement phytosanitaire à moins de 10m en bordure de cours d'eau ;
- Adapter la gestion piscicole aux exigences du milieu ;
- Ne pas traverser les cours d'eau à gué ;
- Limiter les opérations de protection de berges à des techniques végétales ;
- Gérer de manière raisonnée les embâcles.



Comité de pilotage du site Natura 2000
" Gorges du Haut-Cher " - 4 mai 2009

Gorges du Haut-Cher

Présentation du projet de Charte Natura 2000

Éléments ponctuels du patrimoine (gîtes à chauves-souris)

① Ne pas détruire les gîtes d'hibernation et de reproduction des chiroptères, en particulier ne pas installer d'éclairages ou ne pas obstruer les entrées et sorties, sauf travaux de restauration validés par la structure animatrice ou dans un cadre réglementaire de protection des biens et des personnes.







Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de travaux, bilan d'activités annuel de la structure animatrice.

② Prévenir la structure animatrice en cas de projet de travaux sur les ponts, bâtiments et autre type de gîte d'hibernation et de reproduction des Chauves-Souris. Suivre les prescriptions communiquées concernant les différentes opérations (réfection, fermeture, restauration, éclairage...)

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence ou présence de travaux, bilan d'activités annuel de la structure animatrice

Recommandation :

- absence d'intrusion physique et de dérangement dans les gîtes

Comité de pilotage du site Natura 2000
« Gorges du Haut-Cher » - 4 mai 2009

Gorges du Haut-Cher

La mise en œuvre du projet de Charte Natura 2000

Calendrier de mise en œuvre (sous réserve)

Objectif : possibilité de contractualisation pour 2010
 Concertation préalable entre la DDAF et les services fiscaux







4 mai 2009 : validation du projet

Transmission des listes cadastrales aux services des impôts et arrêté préfectoral

Sept. 2009

Préparation de la contractualisation (diagnostics) avec la structure animatrice

1^{er} nov. 2009 : date limite de dépôt des dossiers

Comité de pilotage du site Natura 2000
« Gorges du Haut-Cher » - 4 mai 2009

La mise en œuvre du projet de Charte Natura 2000

La communication :

- Courriers nominatifs
- affiches dans les mairies
- le site Internet du CSA
- La presse

LA CHARTE NATURA 2000 SUR LE SITE "GORGES DU HAUT CHER"

La charte Natura 2000, un outil de contractualisation pour les propriétaires dans les sites Natura 2000. La charte Natura 2000 est constituée d'un ensemble d'engagements visant à pérenniser les bonnes pratiques de gestion sur les sites Natura 2000. C'est un outil contractuel à destination principalement des propriétaires. La signature de la charte et le respect de ses engagements ouvre droit à une exonération de la Taux sur le Foncier Non Bâti pour les parcelles engagées.

Les engagements

Les engagements de la charte sont définis pour chaque site Natura 2000, en concertation avec les acteurs du territoire et en particulier les propriétaires et leurs représentants. La charte doit être validée par le comité de pilotage puis soumise au document d'élaboration.

Les Gorges du Cher, un site naturel d'intérêt écologique fondamental

La topographie accidentée des gorges du Cher et la diversité de milieux naturels diversifiés (les forêts, les prairies humides, les prairies, les landes...) Ce territoire abrite également de nombreuses espèces végétales et animales rares et menacées.

Il a été intégré au réseau européen Natura 2000 dont le but est de préserver les écosystèmes naturels de l'Union européenne en maintenant ou en encourageant les activités humaines compatibles.

Le projet de charte sur les "Gorges du Haut Cher"

L'adoption du site Natura 2000, C'est à dire la mise en place des actions du Document d'Elaboration, a été validée en 2005 au sein du Comité de Pilotage du site Natura 2000. C'est en vertu de ce projet de charte Natura 2000 que le Haut Cher. Il sera établi en plusieurs temps :

- Elaboration de projet
- Validation en comité de pilotage

Pour soucrire la charte Natura 2000

La Charte peut être contractualisée par tout propriétaire possédant une parcelle incluse dans la zone Natura 2000 du site "Gorges du Haut Cher". Elle est soumise en COPR en 2004 et disponible en mairie ou sur le site internet du CSA.

Dans le cas de parcelles agricoles ou possédant un bois, une co-signature avec l'exploitant ou propriétaire est nécessaire pour l'engagement.

Exemple : un propriétaire forestier

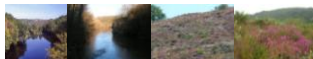
☑ Bois mixtes : - engagement 1
- engagement 2

☐ Parcelles agricoles : - engagement 1

☑ Parcelles forestières : - engagement 1 - engagement 3
- engagement 2 - engagement 4

Pour plus de renseignements :

Commissariat des Sites de l'Allier (CSA)
Espace Citoyen Médial 03150 Vaux-sur-Ailier
Tél. 03 75 42 90 36
commissariat.allier@parcs-nature.fr
www.commissariat-sites-allier.fr/natura2000/cher/index.php




Comité de pilotage du site Natura 2000
"Gorges du Haut-Cher" - 4 mai 2009



Vote de validation du projet de Charte Natura 2000




Comité de pilotage du site Natura 2000
"Gorges du Haut-Cher" - 4 mai 2009



Proposition d'actions pour 2009-2010






Comité de pilotage du site Natura 2000
" Gorges du Haut-Cher " - 4 mai 2009




Programme d'actions pour 2009-2010

- ✓ **Animation générale du Docob**
 - Mise en oeuvre du projet de Charte Natura 2000
 - Élaboration du projet de MAET
 - Comité de pilotage du site
- ✓ **Communication, information et formation à destination des usagers, du grand public, collectivités et administrations**
 - Formation environnementale des agents d'entretien des communes du site
 - Publication du 3^e numéro de la Lettre Natura 2000
 - Suivi des pages Internet
 - Mise en place des 7 panneaux d'information in situ (SMAT)
 - Information " Chiroptères " grand public
- ✓ **Coordination des procédures, et projets**
 - Suivi SAGE Cher amont
 - Documents d'urbanisme






Comité de pilotage du site Natura 2000
" Gorges du Haut-Cher " - 4 mai 2009




Programme d'actions pour 2009-2010

- ✓ **Organisation de la fréquentation touristique et de loisirs**
 - Animation nature
 - Suivi de l'impact de la circulation des véhicules motorisés (Enduro)
 - Protection des habitats et gîtes à chauves-souris
- ✓ **Gestion de l'eau et des milieux naturels**
 - Communication autour du Contrat Natura 2000 et suivi de l'évolution des milieux post-travaux
 - Etude sur la qualité de l'eau, des espèces et habitats aquatiques
- ✓ **Réalisation de suivis scientifiques et évaluation des actions**
 - Suivi des habitats d'intérêt communautaire (cartographie au 1/10 000ème)
 - Suivi de l'Écrevisse à pieds blancs

Comité de pilotage du site Natura 2000
« Gorges du Haut-Cher » - 4 mai 2009





Programme d'actions pour 2009-2010

Les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées

mai 2008 : recensement des exploitants agricoles du site par une sollicitation des communes

Synthèse des pratiques agricoles en cours d'élaboration

Constitution d'un groupe de travail le :

Comité de pilotage du site Natura 2000
« Gorges du Haut-Cher » - 4 mai 2009



Merci de votre attention



Conservatoire des Sites de l'Allier

Maison des associations – rue des écoles

03500 Chatel-de-Neuvre

Tel : 04.70.42.89.34 Fax : 04.70.42.27.58

conservatoire.allier@espaces-naturels.fr

www.conservatoire-sites-allier.fr



Comité de pilotage du site Natura 2000
« Gorges du Haut-Cher » - 4 mai 2009